



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCÈS VERBAL N° 8

Réunion plénière du 4 janvier 2022.

A : 17 h 00

Présidence : Mme. Sadia SALEM

Secrétaire: M. Philippe GRISEL

Membres participants en visio : MMES BREANT Marine, LECARPENTIER Cloë.

Membres absents non excusés: MM. PAUMIER Anthony, HEBERT Stéphane, CHANDELIER Thierry.
BOUGUERN Samy

Assistent à la réunion : MME PORTELLO Françoise, représentante du Comité de Direction du DFSM,
M LETELLIER Christopher, secrétaire administratif du DFSM,
M. DUBUS Mathieu, pour l'évènement tirage en direct sur Facebook

CIVILITÉS

VOEUX

La Commission Départementale des Compétitions Féminines adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année au Président du D.F.S.M, aux membres du Comité de Direction, aux Présidents et membres des commissions du D.F.S.M., au personnel administratif, aux éducateurs, aux bénévoles de tous les clubs seinomarins ainsi qu'à tous les amateurs du ballon rond.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.



Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

RAPPEL PASS SANITAIRE

Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié de plus de 12 ans et deux mois doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX :

La Commission procède à l'adoption du:

- procès-verbal n° **2** de la réunion plénière du **14 Octobre 2021**, publié sur le site internet du DFSM le **21 Octobre 2021**,
- procès-verbal n° **3** de la réunion restreinte du **28 Octobre 2021**, publié sur le site internet du DFSM le **29 Octobre 2021**,
- procès-verbal n° **4** de la réunion restreinte du **15 Novembre 2021**, publié sur le site internet du DFSM le **17 Novembre 2021**,
- procès-verbal n° **5** de la réunion restreinte du **25 Novembre 2021**, publié sur le site internet du DFSM le **3 Décembre 2021**.
- procès-verbal n° **6** de la réunion restreinte du **10 Décembre 2021**, publié sur le site internet du DFSM le **15 Décembre 2021**.
- procès-verbal n° **7** de la réunion restreinte du **23 Décembre 2021**, publié sur le site internet du DFSM le **24 Décembre 2021**.

En l'absence d'observation, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

DÉCISIONS :

Critérium Seniors Féminin A 8 Poule C

Match n°23891995 : GOURNAY SS 1 / US GODERVILLAISE 1 - 21 novembre 2021

La commission prend note de la décision de la commission de l'arbitrage en date du 14 décembre 2021 publié le 21 décembre 2021 la 1ère phase étant terminée, la rencontre ne sera pas rejouée.



HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

RENCONTRES DES 15 ET 16 DÉCEMBRE 2021

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n° 23891959 CS GRAVENCHON 1 / ES INTERC ST ANTOINE

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à ES INTERC ST ANTOINE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n° 23891985 US GODERVILLAISE 1 / US EPOUVILLE FC

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US GODERVILLAISE 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

RENCONTRES DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2021

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE A

Match n° 23876879 FC SOMMERY / FC LA VARENNE

Forfait déclaré de FC LA VARENNE. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à FC LA VARENNE sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier FC SOMMERY sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 50 € à FC LA VARENNE.

Match n°23876867 US BACQUEVILLE PIERR 1 / EU FC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US BACQUEVILLE PIERR 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE C

Match n°23891952 YVETOT AC 1 / ENT GERPON/JSSL76 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à YVETOT AC 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à YVETOT AC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°23891955 US GODERVILLAISE 1 / ES INTERC ST ANTOINE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US GODERVILLAISE 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à ES INTERC ST ANTOINE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.



RENCONTRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE

Match n°23909838 ISNEAUVILLE FC 1/ EU FC 1

Forfait déclaré d'ISNEAUVILLE FC. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à ISNEAUVILLE FC sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier EU FC 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 40 € à ISNEAUVILLE FC.

BILAN DES ACTIONS

Pour clôturer cette 1ère partie de saison, samedi 11 décembre 2021 avait lieu le dernier plateau "noël" de l'année pour les U9F et U11F.

Un peu moins de 60 équipes étaient réunies sur 14 sites du département afin de participer à des rencontres, ateliers ou quiz.

Pour l'occasion, les joueuses étaient conviées à venir avec le bonnet du père Noël... et certaines l'ont aperçu se baladant sur les terrains.

Toutes les joueuses sont reparties avec un goûter offert par le District de Football de Seine Maritime.

La Commission remercie les municipalités pour le prêt de leurs gymnases ainsi que les éducateurs et les clubs concernant l'organisation et le bon déroulement des plateaux, parents et membres du District pour leur présence sur ces plateaux.

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

Celui-ci concernait le rassemblement des 16 joueuses U14F et des 18 joueuses U15F du D.F.S.M qui s'est déroulé le mercredi 15 décembre 2021 sur les installations de l'ASRUC Mont-Saint-Aignan afin de préparer les interdistricts U15F (9 janvier 2022) et U14F (6 février 2022).

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT

Le lundi 20 décembre 2021 a eu lieu le 2ème centre de perfectionnement U13F sur 2 sites :

- 20 joueuses U12F-U13F à Gonneville la Mallet
- 24 joueuses U12F-U13F à Saint-Etienne-du-Rouvray

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE PHASE

CRITERIUM SENIOR F à 8

Sous réserve des procédures en cours, la Commission procède à l'homologation des classements ci-dessous :

POULE A

1 US AUFFAY

29 points



2	US NESLE HODENG	27 points
3	FC SOMMERY	26 points
4	AS GOURNAY FOOTBALL	26 points
5	EU FC	23 points
6	O BELMESNIL	21 points
7	ENT BOSCHARD/TOTES	15 points
8	FC LA VARENNE	11 points
9	US BACQUEVILLE PIERR	11 points
10	FC NEUFCHATEL EN BR	5 points

POULE B

1	FC BARENTINOIS	32 points
2	MONT SAINT AIGNAN FC	27 points
3	GRAND QUEVILLY FC	26 points
4	O. PAVILLAIS 2	24 points
5	CAUDEBEC ST PIERRE F	20 points
6	E.MOTTEVILLE X MARE	15 points
7	A HOULMOISE BOND FC	10 points
8	PRESQU ILE	9 points
9	FC LOUVETOT	8 points
10	CO CLÉON	0 points



POULE C

1	CS GRAVENCHON	25 points
2	GOURNAY SS	24 points
3	US CAP DE CAUX CRIQ	23 points
4	YVETOT AC	20 points
5	CANY FC	20 points
6	US EPOUVILLE F	14 points
7	US GODERVILLAISE	13 points
8	ENT GERPON/JSSL76	10 points
9	ES INTERC ST ANTOINE	6points

- Considérant les contraintes du calendrier fixant au 23 janvier 2022, la première journée de la deuxième phase pour les poules D1 à 10 et la poule D2 A et D2 B,
- considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution des poules, que ne sauraient remettre en cause les rencontres non disputées,
- considérant le courriel de l'entente GERPON/JSSL76 souhaitant ne pas participer à la deuxième phase,
- considérant le courriel du FC DIEPPE demandant à intégrer la deuxième phase de ce championnat, La Commission :
- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 20 Décembre 2021,
- annule les rencontres suivantes:
FC NEUFCHATEL EN BR 1 / ENT BOSC HARD/TOTES
US NESLE HODENG 1/ AS GOURNAY FOOTBALL 1
FC LOUVETOT 1 / A. HOULMOISE BOND FC
US CAP DE CAUX CRIQ / US GODERVILLAISE 1
ES INTERC ST ANTOINE 1 / YVETOT AC 1
- retient les 3 équipes en tête de chaque poule ainsi que le meilleur 4ème pour constituer la poule D1 à 10 équipes,
- répartit les équipes suivantes et les nouvelles équipes en 2 poules D2A, D2B, la poule A à 9 équipes, la poule B à 9 équipes.

Calcul du meilleur 4ème au coefficient nb points/nb matchs joués

EU : 2.55

PAVILLY : 3.00

YVETOT : 2.85



CHAMPIONNAT U18 FEMININ

Sous réserve des procédures en cours, la Commission procède à l'homologation des classements ci-dessous :

1	EU FC	28 points
2	SC OCTEVILLE SUR MER	26 points
3	FUSC BOISGUILLAUME	25 points
4	GRPT MOULIN ECALLES	23 points
5	FC FEMININ ROUEN PE	19 points
6	AC BRAY EST FORGES	17 points
7	ES PLAT FOUARMONT RÉALCAMP	10 points
8	CMS OISSEL	10 points
9	ISNEAUVILLE FC	10 points

- Considérant les contraintes du calendrier fixant au 22 janvier 2022, la première journée de la deuxième phase pour la poule unique,

- considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution des poules, que ne sauraient remettre en cause les rencontres non disputées,

La Commission :

- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 20 Décembre 2021,

CHAMPIONNAT U15 FEMININ

Sous réserve des procédures en cours, la Commission procède à l'homologation des classements ci-dessous :

POULE A

1	EU.F.C.	24 points
2	GRPT USMEF/FCRPE	21 points



3	FC OFFRANVILLE	18 points
4	E.MOTTEVILLE X MARE	13 points
5	FC DIEPPE	12 points
6	MONT SAINT AIGNAN FC	8 points
7	GRAND QUEVILLY FC	6 points
8	STADE SOTTEVILLE CC	0 points

POULE B

1	SC OCTEVILLE SUR MER	26 points
2	O PAVILLAIS	22 points
3	AS MONTIVILLIERS	21 points
4	ESM GONFREVILLE	20 points
5	SC FRILEUSE	15 points
6	F LA BOUCLE DE SEINE	14 points
7	FC LE TRAIT DUCLAIR	10 points
8	AS FAUVILLE	7 points

- Considérant les contraintes du calendrier fixant au 22 janvier 2022, la première journée de la deuxième phase pour les poules D1 et D2,
- considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution des poules, que ne sauraient remettre en cause les rencontres non disputées,
- considérant les courriels du FC BARENTINOIS et de l'ES MONT GAILLARD demandant à intégrer la deuxième phase de ce championnat,

La Commission :

- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 20 Décembre 2021,



- retient les 4 équipes de tête de la poule A, les 4 équipes de tête de la poule B pour constituer la poule D1 à 8 équipes,
- répartit les équipes suivantes et les nouvelles équipes en une poule D2 à 8 équipes.

CHAMPIONNAT U13 FEMININ

Sous réserve des procédures en cours, la Commission procède à l'homologation des classements ci-dessous :

POULE A

1	FC ST ETIENNE ROUVRAY	34 points
2	GRPT USMEF/FCFRPE	30 points
3	ASC YMARE	30 points
4	FUSC BOISGUILLAUME	26 points
5	CMS OISSEL	22 points
6	PLAT QUINCAMPOIX FC	21 points
7	FC LE TRAIT DUCLAIR	18 points
8	MONT SAINT AIGNAN FC	17 points
9	STADE SOTTEVILLE CC	11 points
10	S DE GRAND QUEVILLY	9 points

POULE B

1	SC OCTEVILLE SUR MER 13	20 points
2	SC FRILEUSE 5	17 points
3	AS OURVILLAISE	14 points
4	ESM GONFREVILLE	11 points
5	US GODERVILLAISE	8 points
6	YVETOT AC	4 points



7 MOTTEVILLE ENT. M-C.

0points

- Considérant les contraintes du calendrier fixant au 22 janvier 2022, la première journée de la deuxième phase pour les poules D1, D2 A et B,
- considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution des poules, que ne sauraient remettre en cause les rencontres non disputées,
- considérant les courriels du CSS MUNICIPAUX LE HAVRE du FC DIEPPE, d'EPOUVILLE demandant à intégrer la deuxième phase de ce championnat,

La Commission :

- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 20 Décembre 2021,
- retient les 4 équipes de tête de la poule A, les 4 équipes de tête de la poule B pour constituer la poule D1 à 8 équipes,
- répartit les équipes suivantes et les nouvelles équipes en 2 poules D2 A à 6 équipes D2 B à 5 équipes par zone géographique.

COUPES FÉMININES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME

Les tirages des premiers tours de coupe sont diffusés en direct sur le Facebook du DFSM, avec une roue numérique. Merci à Mathieu et Christopher pour leur investissement sur cette nouveauté.

COUPE SENIORS FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage du premier de la compétition ; les matchs programmés le **dimanche 16 janvier 2022 à 14h30** se déroulent sur le terrain du club premier nommé :

**ES INTERC ST ANTOINE - FC LA VARENNE
FC BARENTINOIS - FC DIEPPE
CS GRAVENCHON - SS GOURNAY
US PRESQU'ÎLE - US GODERVILLAISE
YVETOT AC - AS GOURNAY
FC SOMMERY - CAUDEBEC ST PIERRE FC
FC NEUFCHATEL EN BRAY - US EPOUVILLE
CANY FC - US BACQUEVILLE PIERREVILLE
US CAP DE CAUX - O. PAVILLAIS
GRAND QUEVILLY FC - US NESLE HODENG
O.BELMESNIL - ENT BOSCHARD / TOTES
FC LOUVETOT - LE HOULME BONDEVILLE**

EXEMPTS:

US AUFFAY, MONT SAINT AIGNAN FC, ENT MOTTEVILLE CROIX-MARE, EU FC.



Les 8èmes de finales se dérouleront le 3 avril 2022

Les ¼ de finale se dérouleront le 24 avril 2022.

Les 1/2 finales de cette compétition se dérouleront le dimanche 08 mai 2022.

COUPE U18 FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage du premier tour de la compétition ; les matchs sont programmés le **samedi 15 Janvier 2022 à 15h00** se déroulent sur le terrain du club premier nommé :

AC BRAY EST - FC ROUEN PLATEAU EST

FUSC BOISGUILLAUME - CMS OISSEL

GROUPEMENT MOULIN ECALLES - ES FOUCARMONT RÉALCAMP

SC OCTEVILLE - ES MONT GAILLARD

EXEMPTS:

O H TRÉFILIERIES LES NEIGES, FC ISNEAUVILLE, EU FC.

Les 8èmes de finale se dérouleront le 2 avril 2022.

Les ¼ de finale se dérouleront le 23 avril 2022.

Les 1/2 finales de la compétition se dérouleront le samedi 07 mai 2022.

COUPE U15 FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage du premier tour de la compétition ; les matchs sont programmés le samedi **15 Janvier 2022 à 15h00** se déroulent sur le terrain du club premier nommé :

ENT MOTTEVILLE CROIX-MARE - FC LE TRAIT DUCLAIR

EU FC - GRAND QUEVILLY FC

GRPT USMEF/FC ROUEN PLATEAU EST - AS FAUVILLAISE

ES MONT GAILLARD - MONT SAINT AIGNAN FC

SC FRILEUSE - ESM GONFREVILLE L'ORCHER

EXEMPTS : AS MONTIVILLIERS, FC OFFRANVILLE, SC OCTEVILLE, O PAVILLAIS, FC BARENTINOIS, FC DIEPPE ET F. BOUCLE DE SEINE.

Les 8èmes de finale se dérouleront le 2 avril 2022.

Les ¼ de finale se dérouleront le 23 avril 2022.

Les 1/2 finales de la compétition se dérouleront le samedi 07 mai 2022.

COUPE U13 FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage du tour préliminaire de cette compétition ; les matchs sont programmés le **samedi 15 Janvier 2022 à 14h30** se déroulent sur le terrain du club



premier nommé :

**GRPT USMEF/FC ROUEN PLATEAU EST - S.SOTTEVILLE CC
AS OURVILLAISE - YVETOT AC
FC LE TRAIT DUCLAIR - SC OCTEVILLE**

**EXEMPTS: FC SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY - A S C YMARE - FUSC BOISGUILLAUME - SC
FRILEUSE - ESM GONFREVILLE - STADE DE GD QUEVILLY - CMS OISSEL -.MONT ST AIGNAN
FC- CSS MUNICIPAUX LE HAVRE - FC DIEPPE - US EPOUVILLE - U.S.GODERVILLE
PLATEAU QUINCAMPOIX.**

Les 8èmes de finale se dérouleront le 2 avril 2022.

Les ¼ de finale se dérouleront le 23 avril 2022.

Les 1/2 finales de la compétition se dérouleront le samedi 07 mai 2022

**La Présidente de la Commission,
Mme Sadia SALEM**

**Le Secrétaire de la commission,
M. Philippe GRISEL**